



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du jeudi 24 mars 2016

DLB 2016/016

L'an deux mille seize et le jeudi 24 mars à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : vendredi 18 mars 2016

Affichage de la convocation : vendredi 18 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 99

Présents : Christian Allemany, Martine Vibarel-Carreau, Jean-Marie At, Philippe Audoui, Jean Augé, Gérard Barrau, Antoine Barxias-Casties, Viviane Baude-Toussaint, Louis Bentajou, Louis Borrás, Philippe Bouche, Olivier Brun, Michel Carayon, Louis Carme, Bernard Chaud, Gilles D'Ettore, Adam Da Silva, Alain Durand, Laurent Durban, Norbert Etienne, Michel Farenc, Philippe Fauré, André Fretay, Sébastien Frey, Robert Gairaud, Robert Gely, Rémy Glomot, Alain Grenier, Chantal Guilhou, Francis Castan, Alain Huc, Philippe Huppé, Paul Isard, Christian Jantel, Bruno Julien, Sylvie Klein, Jean-Yves Le Bozec, Michel Loup, Serge Maldonado, Dominique Marcos, Pierre-Marie Marhuenda, Jean Martinez, Marie-Hélène Mattia, Richard Nougier, Jean-Claude Renau, Daniel Renaud, Pierre-Jean Rougeot, Alain Ryaux, Annick Satger, Bernard Saucerotte, Robert Souque, Christophe Thomas, Michel Trinquier, Emmanuel Villaneuva, Alain Vogel-Singer.

Absents excusés : Laure Godefroy, Rémi Bouyala, Muriel Icher, Pierre Usache, Christine Antoine, Alain Biola, Gaby Ruiz, François Taupin, Claude Viste.

Secrétaire de séance : Antoine Barxias-Casties

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Vote des participations des EPCI

Monsieur le Président propose d'adopter le montant des participations des EPCI membres du SICTOM pour l'exercice 2016.

Conformément aux termes du Débat d'Orientations Budgétaires, il propose les sommes suivantes :

CC PAYS DE THONGUE :	1 263 209 €
CC ORB ET TAUROU :	830 303 €
CAHM :	16 618 021 €
CC CLERMONTAIS (pour Fontès) :	132 514 €
CABEM :	2 401 282 €
CC AVANTS MONTS DU CENTRE HERAULT :	1 872 745 €

Il indique que ces montants pourront être corrigés si les montants réellement perçus par les EPCI sont supérieurs ou inférieurs aux montants indiqués, sans que cela nécessite une délibération complémentaire.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver les montants des participations indiquées ci-dessus pour l'année 2016.

Monsieur le Président invite les membres présents à se prononcer sur ces propositions.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité,

DECIDE d'approuver les montants des participations indiquées ci-dessus pour l'année 2016.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER



PEZENAS-AGDE
SICTOM

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le

et de sa publication le 05/04/2016

05/04/2016

A Nézignan l'Évêque, le 05/04/2016